



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 69937

Texte de la question

M. Nicolas Perruchot souhaite attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la prévention de la délinquance. En effet, suite à l'adoption par le Parlement, des lois Perben I et II, une promesse de loi sur la prévention de la délinquance devait faire l'objet d'un avant-projet en décembre 2002. Cet avant-projet a été reporté à plusieurs reprises. À ce jour, un nouvel avant-projet baptisé « plan de prévention de la délinquance » a été examiné par le conseil de la sécurité intérieure. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre par rapport à cet avant-projet.

Texte de la réponse

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République, une nouvelle politique de sécurité est mise en oeuvre depuis trois ans. Les moyens matériels, humains et juridiques qui la fondent ont été définis par plusieurs textes législatifs. Des résultats positifs ont été obtenus. Pour inscrire ce retour à la sécurité dans la durée, une seconde étape complémentaire est nécessaire : la mise en oeuvre d'une politique refondée de la prévention de la délinquance, qui a pour objectif le respect de la loi en évitant l'apparition de comportements ou de fragilités qui facilitent le passage à l'acte délictueux. Cette politique refondée de prévention, qui se distingue clairement de la prévention sociale mise en oeuvre depuis plus de vingt ans, sera affirmée dans le cadre d'un plan national de prévention de la délinquance, à caractère interministériel, activement préparé par le ministère de l'intérieur. Ce plan fondateur comportera un ensemble coordonné de mesures et d'actions qui appellent pour leur mise en oeuvre un arsenal de textes juridiques de tout niveau y compris le niveau législatif.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Perruchot](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69937

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6775

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10624